

L'ORGANISATION DE L'EPS EN CLASSE DE 6^{ème}

Document à destination des parents.

L'EPS AU COLLEGE

- ✓ L'EPS c'est pour tous les élèves, garçons et filles, « doués et moins doués »...

LES FINALITES DE L'EPS : L'EPS, ça sert à quoi ?

- ✓ Développement des capacités nécessaires aux conduites motrices.
- ✓ L'acquisition par la pratique, des compétences et connaissances relatives aux APSA.
- ✓ L'accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique future.

Ainsi, l'EPS contribue au développement de la personne.

Remarque : plus largement / autres disciplines, *c'est la diversité des environnements* dans lequel sont vécues les expériences individuelles et collectives *qui permet à l'EPS de participer de façon spécifique à l'éducation à la santé, à la sécurité, à la solidarité, à la responsabilité, et à l'autonomie*. En offrant des occasions d'accéder aux valeurs sociales, notamment dans le rapport à la règle, *l'EPS contribue à l'éducation à la citoyenneté*.

LES OBEJECTIFS GENERAUX : comment ?

- ✓ L'élève est mis en contact avec un grand nombre d'activités (groupements d'APS). Confrontés à des situations éducatives, ces activités sont l'occasion de se mettre en relation avec le monde physique ou avec les autres, de mieux se connaître.
- ✓ Ces APSA privilégient un mode particulier de relations et d'adaptations face à l'environnement physique et humain.
- ✓ Ces APSA permettent à tous de s'éprouver physiquement et de mieux se connaître en vivant des expériences variées et originales

EN D'AUTRES TERMES, L'EPS en 6^{ème}, C'EST QUOI ?

Par rapport aux autres disciplines, c'est une matière où l'on apprend de façon concrète, par l'action à :



INAPTITUDE ET DISPENSE EN EPS

- ✓ En EPS c'est toujours un **effort raisonné et adapté** aux capacités qui est demandé aux élèves.
- ✓ Les profs d'EPS ont, de part leur formation, la compétence de faire pratiquer la plupart des activités en évitant de solliciter les fonctions que le médecin à considérer comme étant à ménager.
- ✓ La présence aux cours reste la règle. En effet, même en cas d'inaptitude totale, un élève capable de déambuler conserve une possibilité de participation active (arbitrage, évaluation, managerat...), ces éléments de connaissances figurant au programme.